

25-03-16 Personnel Communal – Personnel Communal

Emplois permanents : création – Transformation – Suppression de postes

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création de :

- 1 poste de rédacteur à temps complet ;
- 1 poste d'ingénieur à temps complet ;
- 1 poste de technicien à temps complet ;
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet ;
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet ;
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (22h30 / 35h).

La transformation de :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (63.97%) en un poste d'adjoint administratif en temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en temps non complet (80%) ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (75%) en un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

La suppression de :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet.

Et de porter les emplois permanents ouverts de la commune comme annexé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création, la transformation et la suppression des postes précités et décide de porter les emplois permanents ouverts de la commune comme annexé.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 25 mars 2025**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 24 mars 2025

25-03-16 *Personnel Communal* – Personnel Communal

Emplois permanents : création – Transformation – Suppression de postes

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents :

MM. REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - BARBE Sylvie - JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. ACHARD à M. DI PAOLO
Mme BARBE à Mme PAPIN
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :